

Cabane de Susanfe CAS, Section Yverdon CAS

Concours d'architecture

Transformation et extension Rapport du Jury 18.01.2024



Cabane de Susanfe CAS, Projet lauréat « CABANANASPLIT » © Atelier d'architecture GAME



Tables des matières

1	Introduction			
	1.1	Transformation et extension de la Cabane de Susanfe	2	
	1.2	Concours d'architecture	2	
	1.3	Appréciation	2	
2	Cah	ier des charges	3	
3	Con	acours d'architecture	4	
	3.1	Maître d'ouvrage et secrétariat du concours	4	
	3.2	Procédure	4	
	3.3	Participant(e)s	4	
	3.4	Indemnités et poursuite du mandat	5	
	3.5	Jury 6		
4	Exa	men préalable et évaluation	7	
	4.1	Examen préalable formel	7	
	4.2	Examen préalable (contenu)	7	
	4.3	Critères d'évaluation	7	
	4.4	Jugement	7	
	4.5	Examen préliminaire et admission	8	
	4.6	Passages d'évaluation	8	
	4.7	Recommandations du jury	8	
	4.8	Levée de l'anonymat	g	
	4.9	Conclusion et remerciements	g	
5	App	probation du rapport du jury	10	
6	App	préciation des projets	11	



1 Introduction

1.1 Transformation et extension de la Cabane de Susanfe

La section Yverdon CAS souhaite rénover la cabane afin qu'elle réponde aux nouvelles exigences qui ont été identifiées depuis quelque temps déjà. A cette fin, la section souhaite lancer une réflexion pour aboutir à un projet de rénovation complet et à consentir les investissements y afférents.

Il s'agira de concevoir un projet de transformation et d'extension, s'intégrant dans le paysage, convaincant sur le plan architectural, pratique en termes d'exploitation, économiquement viable et durable sur le long terme (voir exigences et principes du Guide construction des cabanes CAS).

1.2 Concours d'architecture

Un concours d'architecture anonyme (s'appuyant sur les principes de la norme SIA 142) a été lancé en été 2023. Les six bureaux d'architectes invités ont soumis leur projet début novembre. Le jury s'est réuni le 28 novembre 2023 à Yverdon pour l'évaluation des projets. Le projet répondant le mieux aux critères d'évaluation a été choisi et recommandé par le jury pour la suite des travaux.

1.3 Appréciation

Dans le présent rapport du jury, tous les projets sont présentés et appréciés. La diversité et la grande qualité des contributions ont enrichi la discussion et contribué à la recherche de solutions. Avec ce résultat, la section Yverdon CAS obtient un projet de haute qualité et donc de très bonnes conditions pour les étapes suivantes.



Photo : Cabane de Susanfe CAS © Loïc Hänggeli



2 Cahier des charges

L'attrait de la cabane pour les sports de montagne s'est renforcé en raison des grandes mutations intervenues en montagne. De plus en plus de randonneurs et de familles fréquentent la cabane.

En cas de rénovation de la cabane, les besoins des deux groupes d'hôtes, randonneurs et alpinistes, doivent être pris en compte.

Le nombre de nuitées a été stable ces dernières années, s'élevant en moyenne à 2'600 nuitées. La cabane est accessible en hiver et dès 2021, elle est gardiennée pour quelques dates pendant l'hiver. Les statistiques de fréquentation en hiver sont très récentes et représentent environ 200 nuitées par année.

La capacité actuelle est de 70 couchettes. La section estime qu'une réduction de la capacité d'accueil en faveur d'une augmentation du confort serait appropriée, ce qui permettrait d'offrir entre 60 et 65 couchettes confortables. Après la rénovation, la section prévoit d'ouvrir la cabane en hiver pour une période d'environ 2 mois. L'espace dévolu au gardien de la cabane peut être déplacé en fonction du projet. Le projet doit permettre une exploitation rationnelle et rentable. Les relations entre les pièces doivent être conformes aux au Guide construction des cabanes CAS et à l'Organigramme de principe d'une cabane CAS.

La cabane est vieillissante, notamment au niveau de sa structure porteuse, de la toiture, ainsi qu'au niveau du stockage de la nourriture. Elle doit être révisée en conséquence.

Nous souhaitons aussi augmenter le confort des gardiens et des utilisateurs, notamment en ajoutant les locaux et affectations suivantes :

- Local de séchage
- Une véritable entrée
- Un local à chaussures combiné selon le projet avec un espace pour les sacs, le local matériel et un local d'urgence
- De nouveaux locaux techniques
- Des sanitaires dans le même bâtiment
- Un espace amélioré pour les gardiens et aide-gardiens
- Une zone de stockage pour les aliments
- Une cuisine modernisée et agrandie
- Un nouvel espace pour la réception
- Des dortoirs plus adaptés aux demandes actuelles
- Une alimentation énergie avec des sources renouvelables et adaptée à la nouvelle consommation
- Une mise aux normes en particulier de: protection incendie, épuration des eaux, stockage aliments et eau, énergie et isolation thermique.

Le mandant attend du projet de rénovation et de transformation qu'il ménage et respecte le bâti existant comme le paysage environnant, qu'il utilise efficacement les ressources financières limitées et qu'il préserve les structures de base de la cabane actuelle et sa particularité architecturale. Selon toute vraisemblance, l'assainissement prévu implique un agrandissement du volume actuel. Dans ce cas, il faudra prévoir une extension qui s'intègre dans le paysage. Les affectations des volumes annexes éparpillés dans les alentours de la cabane (toilettes, bûcher, etc.) seront intégrées dans la transformation ou la nouvelle extension, permettant de démolir les annexes. Le souhait du CAS d'Yverdon est d'utiliser autant que possible des matériaux de la région.



3 Concours d'architecture

3.1 Maître d'ouvrage et secrétariat du concours

Maître d'ouvrage Club Alpin Suisse Section d'Yverdon

Case postale 73

1401 Yverdon-les-Bains

Secrétariat du concours Secrétariat de la commission de rénovation de la

cabane de Susanfe

Loïc Hänggeli

Suivi de la procédure Club-Alpin suisse, secrétariat administratif

Marion Herren Monbijoustrasse 61 3000 Bern 14

3.2 Procédure

Procédure La procédure se fera sous la forme d'un concours

de projets anonymes de droit privé. Elle s'appuie à la norme SIA 142 (2009) pour les concours d'architecture et d'ingénierie, sans toutefois la reconnaitre

comme contraignante.

Anonymat Un strict anonymat doit être garanti par toutes les

personnes impliquées (participants et représentants du maître d'ouvrage) à toutes les étapes de

la procédure.

L'anonymat sera levé une fois la décision du jury

rendue.

Caractère contraignant Par l'approbation du cahier des charges du con-

cours, les réponses aux questions, l'inscription par écrit et la soumission des documents, tous les participants déclarent contraignants les documents d'appel d'offres du concours et les décisions du jury, également en cas de questions discrétion-

naires.

Litiges En cas de litige, il sera procédé à une médiation

avant de recourir aux tribunaux.

Le lieu de juridiction exclusif est le tribunal compétent du maître d'ouvrage dont le siège est situé à

Yverdon-les-Bains.

3.3 Participant(e)s

Les bureaux d'architectes suivants étaient conviés à participer :

- 2b architectes, Lausanne
- Atelier d'architecture GAME, Martigny
- Bonnard Wœffray Architectes, Monthey
- Daris Lépine Architectes, Le Sentier
- Galletti & Matter architectes, Lausanne + bung architectes, Nyon
- Studio Francois Nantermod, Champéry

La cabane est située dans une zone de dangers naturels (tremblements de terre, zone 3b). Pour que les projets en tiennent compte, l'intervention d'un bureau



d'ingénieurs civils est recommandée. La participation de l'auteur de l'expertise de la structure porteuse existante (cf. expertise en annexe) est possible. La participation de professionnels d'autres disciplines est facultative. Ces professionnels peuvent participer à différentes équipes. Ils ne peuvent cependant tirer aucun droit d'une adjudication directe de leur participation au concours, sauf si la qualité de leur proposition est relevée dans le cadre du jury.

3.4 Indemnités et poursuite du mandat

Indemnités La dotation totale des indemnités est de CHF

30'000.- (TVA incluse).

Cette somme est répartie comme suit : chaque projet soumis dans les délais, dans son intégralité et accepté pour évaluation sera indemnisé par un montant forfaitaire de CHF 5'000.- (frais annexes

et TVA inclus).

Les projets incomplets, ou soumis hors délais se-

ront exclus de la procédure.

Poursuite du mandat

Le MO entend mettre en œuvre les recommandations du jury et mandater le participant avec les prestations d'architecte (phases SIA 31 – 53, au moins 59.5% des prestations partielles restent à la charge de l'équipe gagnante) dont le projet représente la solution la plus adaptée à la tâche définie. Le MO décide de la désignation d'ingénieurs et de professionnels spécialisés après consultation du bureau d'architectes lauréat. Il se réserve le droit de confier à des tiers les prestations partielles de planification des coûts, de direction des travaux et de finitions. Ceci, sous réserve des autorités chargées de l'approbation du crédit.

La norme SIA 102/2020 s'applique comme ligne directrice en matière de rémunération des prestations d'architecture.



3.5 Jury

Membres non professionnels (avec droit de vote)

- Loïc Hänggeli, vice-président de la section Yverdon du CAS
- Mario Arrigo, préposé de la cabane de Susanfe de la section Yverdon du CAS
- Florian Grognuz, membre de la commission de rénovation et ancien président
- Corinne Hänggeli, Responsable de la commission de rénovation de la cabane de Susanfe, section Yverdon du CAS

Membres professionnels (avec droit de vote)

- · Laurent Savioz, architecte HES, FAS, SIA, regA
- Catherine Gay Menzel, architecte EPFZ, FAS SIA
- Julie Imholz, architecte EPFL SIA, archi.-paysagiste regA fsap, Lausanne
- Hanspeter Bürgi, architecte EPFZ SIA FSU, président commission Cabanes CAS (membre suppléant)
- Ulrich Delang, architecte EPFL SIA SWB, chef secteur cabanes CAS (Modération)

Spécialistes-conseils (sans droit de vote)

- Fabienne Desbossens gardienne actuelle de la cabane de Susanfe
- Julien Ming, Ing. GC, exploitant de STEP, membre de la section
- Fabrice Gavillet, Charpentier, membre de la section
- Jakob Loock, architecte, membre de la commission de rénovation
- Christophe Valentini, architecte patrimoine, Canton du Valais
- Marion Herren, architecte HES, Collaboratrice spécialisée construction des cabanes du CAS, Berne

Membres suppléants

- Jakob Loock, architecte, section Zürich et Bern du CAS et membre de la commission de rénovation de la cabane de Susanfe (membre non professionnel)
- Hanspeter Bürgi, architecte EPFZ SIA FSU, président commission Cabanes CAS (membre professionnel)



4 Examen préalable et évaluation

4.1 Examen préalable formel

L'examen préalable a été effectué conformément au programme, aux principes du règlement SIA 142 et des réponses aux questions des participants :

Pour l'admission à l'évaluation :

- Respect des délais de rendu
- Intégralité des documents demandés
- Respect des prescriptions du programme des locaux
- Anonymat

Sur la base de l'examen préliminaire formel, il a été proposé au jury d'admettre tous les projets à l'évaluation (aucune infraction).

4.2 Examen préalable (contenu)

Un rapport écrit de l'examen préliminaire a été remis aux membres du jury le jour de l'évaluation et pris en compte lors de l'évaluation des projets. L'examen préliminaire comprend les thèmes suivants :

- Examen préliminaire général (intégralité des documents, respect du programme des locaux, pertinence des calculs): Marion Herren, collaboratrice spécialisée construction des cabanes du CAS
- Protection incendie : Jean-Danilo Bontemps, inspecteur régional
- Eaux usées : Aline Hayoz, commission des Cabanes CAS
- Energie: André Lehmann, commission des Cabanes CAS
- Estimation des coûts : Michael Gyger, Gyger Holzbauplanung

Sur la base de l'examen préliminaire (contenu) il a été proposé au jury d'admettre tous les projets à l'évaluation.

4.3 Critères d'évaluation

Le jury a procédé à une appréciation globale sur la base des critères d'évaluation suivants, énumérés dans le cahier des charges. L'ordre n'implique aucune pondération :

- Intégration dans le paysage
- Intégration architecturale avec la cabane existante et conception
- Gestion du patrimoine bâti
- Distribution des locaux et exploitation
- Construction et matériaux, gestion des ressources
- Energie et écologie
- Respect des normes & directives (SIA, Guide construction des cabanes)
- Coûts (investissement, exploitation, maintenance)
- Durabilité : société, économie, environnement

4.4 Jugement

Le jury s'est réuni le 28 novembre 2023 dans le local de la section Yverdon. La journée d'évaluation n'a pas été menée publiquement.



4.5 Examen préliminaire et admission

L'examen préliminaire est présenté au jury. Les six projets ont été soumis dans les délais, de manière anonyme et complète. L'examen préliminaire a montré qu'aucun projet ne devait être exclu de l'évaluation. Le jury approuve les rapports d'examen préalable et confirme l'admission des projets à l'évaluation.

Étude des projets et analyse

Après une première analyse des projets individuelle, les projets sont étudiés de près en groupe, piloté par des membres professionnels, puis présentés au plénum lors d'un premier passage (sans évaluation critique).

4.6 Passages d'évaluation

Premier tour

Lors du premier tour, le jury décide d'éliminer les projets qui ne répondent pas assez aux critères d'évaluation comme la gestion du patrimoine bâti, l'intégration dans le paysage, la conception architecturale et les qualités fonctionnelles (voir critique des projet).

- Barre d'Union
- Café Susanfe
- SYMBIOSE

Deuxième tour

Les trois projets restants sont discutés et comparés de manière approfondie. Le jury ensuite décide d'éliminer le projet suivant, qui ne répond pas à certains critères d'évaluation (voir critique du projet) :

SILEX

Dernier tour

Deux projets sont donc retenus :

- Ylliez
- CABANANASPLIT

Sélection du projet lauréat

Après une discussion approfondie, le projet lauréat est désigné à l'unanimité :

• CABANANASPLIT

4.7 Recommandations du jury

Le jury, à l'unanimité, propose au maître de l'ouvrage de confier la poursuite des études à l'auteur du projet « CABANANASPLIT ». Les points suivants doivent être pris en compte lors de l'élaboration du projet :

Paysage: Affiner l'intégration des volumes dans la topographie existante

Façade: préciser l'expression architecturale



Coûts de construction : limiter les coûts pour s'approcher de l'enveloppe budgétaire prévue

4.8 Levée de l'anonymat

Après la définition des recommandations du jury l'anonymat est levé. L'ouverture des enveloppes des auteurs des projets donne lieu aux résultats suivants :

Projet lauréat

CABANANASPLIT Atelier d'architecture GAME

Dernier tour

Ylliez 2b architectes

Deuxième tour

SILEX Bonnard + Woeffray architectes

Premier tour (par ordre alphabétique)

Barre d'Union Daris Lépine architectes
Café Susanfe Studio François Nantermond

SYMBIOSE Galetti + Matter architectes et bung architectes

4.9 Conclusion et remerciements

Au terme du jugement, le jury tient à souligner le grand effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution. Les analyses minutieuses, les différentes approches de conception et les plans détaillées ont permis de comparer, de peser et de juger les projets de manière exhaustive en vue de choisir l'approche retenue. Le projet lauréat, propose une posture élégante qui répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage.



5 Approbation du rapport du jury

Après la lecture et le contrôle du présent rapport, le jury l'accepte à l'unanimité, et le signe le 18 janvier 2024.

Membres non professionnels

• Loïc Hänggeli, vice-président de la section Yverdon du CAS



• Mario Arrigo, intendant de la section Yverdon du CAS



 Florian Grognuz, membre commission rénovation de la cabane de Susanfe et ancien président, section Yverdon du CAS



 Corinne Hänggeli, responsable commission rénovation de la cabane de Susanfe, section Yverdon du CAS



Membres professionnels

Laurent Savioz, architecte HES, FAS, SIA, regA



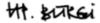
• Catherine Gay Menzel, architecte EPFZ, FAS SIA



• Julie Imholz, architecte EPFL SIA, archi.-paysagiste regA fsap



 Hanspeter Bürgi, architecte EPFZ SIA FSU, président commission Cabanes CAS (membre suppléant)



Ulrich Delang, architecte EPFL SIA SWB, chef secteur Cabanes CAS





6 Appréciation des projets

"CABANANASPLIT"

Projet Lauréat



Architecture

Game architectes EPFL SIA

Appréciation

Michael Darbellay, Nicolas Meilland, Jean Aubert, Leila Duperray
Ce projet propose de conserver et rénover le volume de 1932, donnant l'identité au
lieu, et de démolir celui de 1960, ainsi que tous les volumes de services construits
dans les alentours de la cabane au courant du temps. Les surfaces complémentaires sont réparties dans deux nouveaux volumes qui s'adossent parallèlement à
l'existant et en reprennent les proportions et la forme du toit à deux pans, profitant
de la topographie relativement plane s'étendant au Nord-Est.

L'ensemble est encadré par un socle en pierre qui confine le refuge et ancre les volumes sur le promontoire, en délimitant la surface d'intervention dans le paysage alpin. Le décalage du nouveau volume central crée une cour centrale d'accueil orientée au Sud et protégée du vent. Cette cour sert aussi de point d'ancrage aux deux chemins de randonnée. C'est aussi une terrasse ensoleillée qui est complétée par une seconde depuis laquelle on peut se restaurer et s'installer. La composition nous rappelle une typologie d'alpage où de hameau, où les affectations sont réparties dans des volumes adossés les uns aux autres, à la construction vernaculaire simple et fonctionnelle.

Les fonctions sont reparties dans les trois volumes d'une façon très logique. L'ancienne cabane est réservée aux espaces des gardiens, cuisine au rez-de-chaussée, chambres à l'étage et caves au sous-sol. Les deux nouveaux volumes accueillent au rez-de-chaussée les espaces d'entrée et de jour tel que le réfectoire, à l'étage les chambres des hôtes, au sous-sol les espaces de service.

Le jury salue l'approche paysagère, la composition de volumes très réussie. Elle crée un nouvel ensemble bien proportionné qui maintient et met en valeur la cabane d'origine, donnant lieu à des jeux de vue rayonnants, en particulier depuis le réfectoire. La démolition du corps de bâtiment de 1960 se justifie par la plus-value avec les volumes projetés.



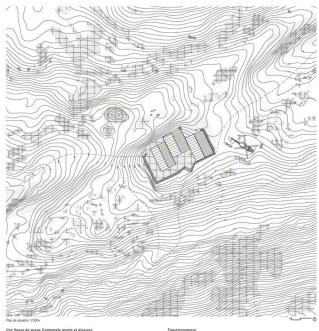
Quelques doutes persistent quant au choix de transposer le thème du socle en pierre aux nouveaux bâtiments. Alors que le socle actuel délimite et soutient le terrassement des espaces extérieurs, celui projeté autour du nouveau volume situé au Nord-Est n'est qu'une coulisse aléatoire, un bardage du sous-sol sans usage possible. Le nouveau mur d'enceinte au Nord-Est donne à cette face un caractère très frontal et inaccessible aux randonneurs qui descendent du col de Susanfe. La différence topographique a pour conséquence de couper le refuge de la montagne. Une réflexion sur l'accessibilité directe depuis le Nord-Est à la cour d'accueil serait souhaitable.

Du point de vue fonctionnel les espaces sont très bien organisés, les choix conceptuels et la qualité des espaces sont convaincants. La cabane d'origine garde son rayonnement et sa fonction de cœur de l'ensemble, la cuisine, dont le plancher est abaissé de 30cm, a un accès direct à la terrasse. Le réfectoire est très attrayant et offre une vue sur les quatre côtés. Les chambres avec 60 lits en enfilade promettent le confort souhaité. Les espaces de circulation sont lumineux, le paysage y est intégré grâce aux baies vitrées. L'ensemble de la nouvelle structure est en ossature bois préfabriquée avec un bardage métallique, sur un socle en béton armé.

Du point de vue écologique, la matérialité de la façade est remise en question. De par leur forme et juxtaposition, les toits des nouveaux volumes seront probablement souvent couverts de neige en hiver, la fonctionnalité des panneaux solaires sera réduite. Les chambres du personnel dans les combles de la cabane de 1930 sont bien placées, la hauteur et la largeur des espaces est toutefois très étroite. Les voies d'évacuation n'atteignent pas les qualités requises (compartimentage, sorties de secours). L'estimation des coûts de ce projet a une valeur moyenne qui dépasse toutefois le cadre financier souhaité.

En somme, ce projet séduit par son parti architectural, son implantation, sa fonctionnalité et par la qualité des espaces intérieurs et extérieurs proposés. La simplicité et la logique des choix conceptuels laissent envisager une évolution et une optimisation du projet sans perte de qualité.



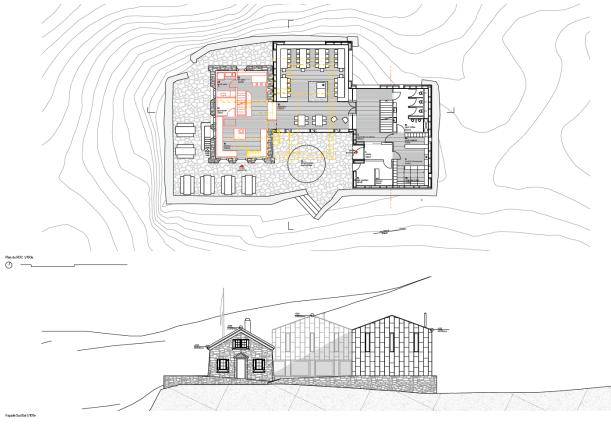


CABANANASPLIT

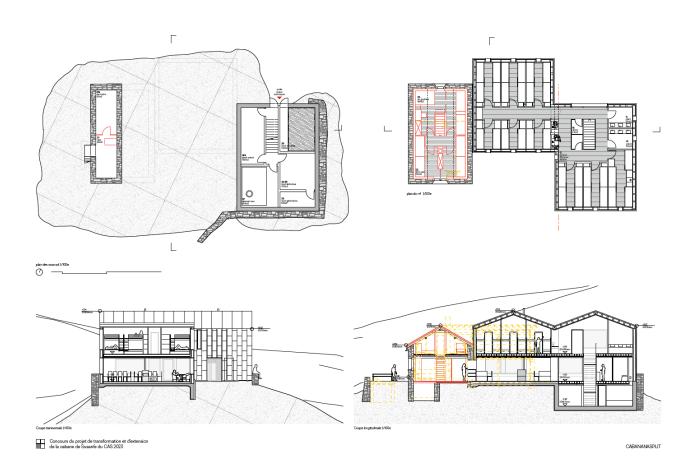


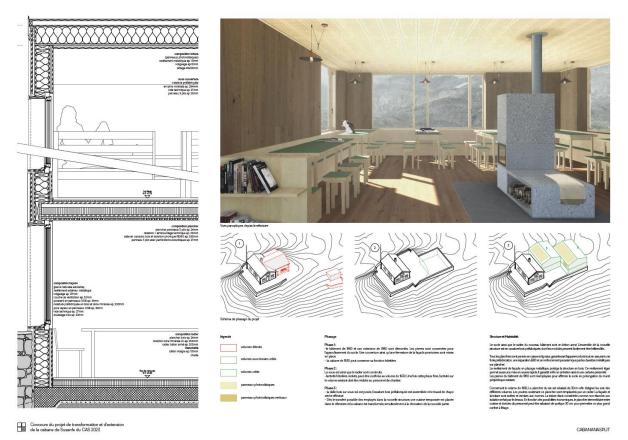














"Ylliez"

Dernier tour



Architecture

Ingénieur civil Appréciation 2b architectes Sàrl Stéphanie Bender, Philippe Béboux, Thibaut Bise, Enzo Fontanella normal office / Peter Braun

Le projet Ylliez propose de préserver la cabane d'origine et son annexe de 1960 avec peu de modifications extérieures. Elle abrite la partie "jour" du programme. Un second volume indépendant en forme de Y (comme Yverdon), s'élève pour accueillir les dortoirs et les techniques. Ces deux volumes aux caractères bien définis sont connectés au niveau du sol par un espace d'entrée vitré qui laisse passer le regard et par un sous-sol fonctionnel.

Le jury salue la grande clarté de l'intervention. Il s'agit du projet offrant la préservation de la cabane actuelle la plus concluante ainsi qu'une posture résolument innovante et audacieuse. Dans cette proposition s'exprime pleinement la verticalité. L'ascension du randonneur continue au cœur-même du nouveau volume et offre assurément des points de vue à 360° sur le panorama montagneux qui invite à revenir dans ces lieux. En s'inscrivant dans la hauteur, ce projet cherche aussi à réduire l'impact au sol et faire le lien avec le niveau bas du site, dans le creux.

Les fondations de la tour s'adaptent au terrain naturel et nécessitent une excavation mesurée. Ce concept offre naturellement une gestion du chantier facilitée, en deux étapes : construction de l'annexe puis rénovation de l'existant. Le volume d'origine est mis en valeur par son affectation avec le réfectoire, espace majeur du programme. Le réfectoire sur doubles niveaux est intéressant volumétriquement, peut-être moins pour le confort thermique. La position centrale de la cuisine est très fonctionnelle. Les espaces gardien et aides sont bien positionnés, en rapport avec la cuisine tout en étant bien privatisés de l'espace des visiteurs. Seul l'éclairage de ces locaux est peu convaincant. Dans la tour, les 56 places correspondent à une offre légèrement en dessous de ce qui est demandé. Le chemin de fuite depuis les dortoirs nécessite probablement un accès direct sur l'extérieur, sans passer par le local chaussures.

La forme de l'enveloppe thermique n'est pas très compacte et cela aura une influence sur les besoins de chaleur. La grande répétition des éléments en fait une qualité en termes de préfabrication et d'optimisation des coûts. Malgré cela, selon l'estimation des coûts, ce projet est dans la moyenne des projets rendus.



Même si la typologie novatrice de tour hélicoïdale de dortoirs est appréciée, plusieurs problèmes fonctionnels relevés peinent à convaincre l'ensemble des membres du jury : la traversée de la zone d'entrée entre le réfectoire et les dortoirs, espace mouillé et sale en cas de mauvais temps, sera problématique. La disposition du réfectoire sur deux niveaux complique le service ; la présence d'escaliers entre chaque dortoir augmente la charge de travail quotidien pour le nettoyage et l'entretien et la terrasse à l'Est, la plus utilisée, sera peu visible depuis la cuisine.







« Sont utiles et belles les formes qui révêlent l'accord entre les exigences de la metière et les aspirations de l'esprit. »

Face aver fristoire et fossisteit, fare avec le payage et la topographia, fair e avec les matériaux au dri-fare (coux, faire aver les beseins des actuaris et les nouvelles apprectens des utilisation respecter un historie presipa cert annels, foct en intégrat les actuaris donnée des charges les applications novelles des actuars et d'éliablems de la collens filtes, di non de l'oppresse utili du CRS, se répondent comme un note format de l'actuaris de la collens filtes, de non de l'oppresse utili du CRS, se répondent comme un note format production de l'actuaris tout de l'actuaris du CRS, se répondent comme un note transcaller de respectione, de la partier les tout note.

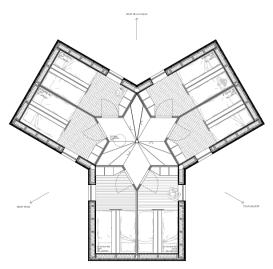
re ansemble et séparémen

La) preser a cabano del 1992 à font valor partinonsis, est inspeci abentative et accusile fortain du réflicative commun proposant un plancia de partinosis, est inspeci de la communitation produpir la ceru dessa ciena à preser di al counci di dictional più resouvalistici, in la considerational proposanti de la ceru dessa ciena à preser di al counci di dictional più resouvalistici, in la considerational proposanti del communitational del communitational del communitational proposanti del communitational del communitation del communitational del communitation del communitati



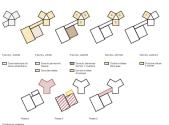


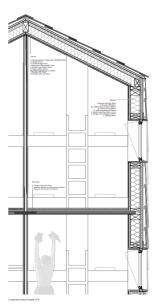
Concours de projet de transformation et d'extension de la cabane de Susanfe du CAS 2023



in manufall à lives de son regions, possense de pormando montre de la side de Officiales, comprisent seu prima l'ambilitére qui d'emprès de dispressione de la finance, comprisent de si prima l'ambilitére qui d'emprès de dispressione de la finance de l'incentificial de l'ambilitére de dispressione de la finance de l'incentificial de l'incentifici

It gright from an interest permitted of appells from the late of the control and appells and the late of the control and the late of the late





The propaga with the first of the propagation of th

Bois et pierre Faire avec les met

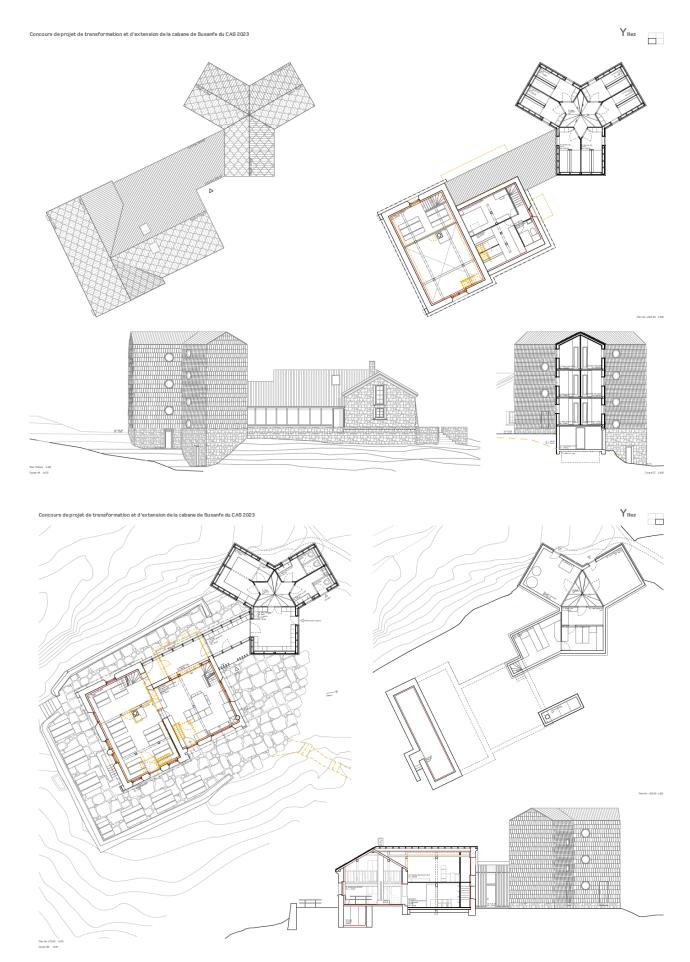
I a doub, a prival appendix on yellow, a larger than on promote in common or any prival region of the prival appendix on yellow, and in common or any prival prival appendix of the second prival prival prival prival prival prival yellow and prival yellow and prival yellow and prival yellow and prival pri













"SILEX"

Deuxième tour



Architecture

Bonnard Woeffray architectes

Vincent Barindelli, Arcangelo Barman, Loris Boschetti, Marin Thaller, Déborah Zanolo

Appréciation

Ce projet propose de conserver et rénover le volume de 1932, marquant l'identité au lieu, et de démolir celui de 1960, ainsi que tous les volumes de services construits dans les alentours de la cabane au fil du temps passé. Les programmes demandés sont organisés dans un nouveau volume longitudinal en prolongement de l'ancienne cabane. En étirant la cabane dans la longueur, elle rappelle maintenant la volumétrie des bergeries. Conséquence de cette implantation, ce nouveau volume, tout en longueur, se coiffe d'une toiture à deux pans. Il nécessite un remaniement de la topographie de l'éperon rocheux au Nord-Est.

L'entrée principale est maintenue dans l'ancienne cabane, son rez-de-chaussée est dévolu aux espaces d'accueil. Au même étage, l'extension accueille le réfectoire, bien orienté au sud ainsi que la cuisine et une partie des espaces de services. L'étage supérieur est réservé aux chambres, bien proportionnées, pour un total de 66 lits pour les hôtes. Le sous-sol accueille le reste des espaces et techniques. La trame répétitive de l'extension permet une préfabrication rationnelle et optimisée pour l'héliportage. Un bardage métallique enveloppe et protège la construction bois.

Parmi les trois projets avec une implantation comparable en longueur, SILEX est celui le plus abouti, grâce à la logique constructive et convaincante. Toutefois, ici aussi, l'intégration de la cabane d'origine échoue en raison de l'échelle surdimensionnée du volume dans le paysage. Le gabarit très massif de l'extension, qui présente de loin la plus grande volumétrie par rapport aux autres propositions, domine la bâtisse d'origine, sans réussir à l'intégrer à la composition. Elle n'est plus qu'une anecdote d'une histoire passée.

Le jury s'interroge toutefois sur plusieurs points du fonctionnement: l'ancienne cabane est dévolue à espace de services, sans relation avec la zone extérieure de détente qui l'entoure ; la cuisine, cœur de la cabane et espace primordial utilisé du matin au soir, est située au Nord-Ouest, loin de la terrasse existante; les locaux réservés à l'équipe de gardiennage, bien que bien groupés dans une entité Cabane de Susanfe CAS, Transformation et extension, concours d'architecture, Rapport du Jury



fonctionnelle, comportent un escalier étroit, qui sert d'accès depuis l'extérieur aux différents espaces de service, ce qui complique considérablement l'exploitation.





CONSTRUCTION

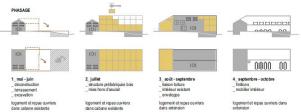
La rationalité constructive fait écho à la rationalité fonctionnelle. La nouvelle aite est entièrement conque en construction bois composée de pane d'ossatures, et d'éléments de daile caissons, préfabriqués. La tram répétitive de 270 cm permet une prétablication rationnelle, dans une dimension optimisée pour productions de la construction position par la construction de la construction de la construction rationnelle, dans une dimension optimisée pour production de la construction de la construction rationnelle.

Inalgortage.

La dalle de fond est réalisée en éléments caisson isolés sur un vide sanitaire. Le soubassement est exécuté en maçonnerie de pierres, récupérées des parties démontées. L'emploi de béton est limité au minimum au realie éléments collérées.

La superposition des éléments porteurs et le composition de chaque élément contreventé en soi la que la sécurité parassimique de la nouvelle aite e assurée. La stabilité du bifirment existant est améliorie par la nouvelle subturier en bois, accéde à l'Est de cabane. Les nouvelles pardis à ossature bois et l nouvelle delle caisson élaisées dans le volume ancie y participent également.

sécurité incendie est assurée par le respect des irmes AEAI et Lignum: largeur des voies de fuite, stances, matérialité des voies d'évacuation, classes i résistance de la structure et des compartiments.



CONCEPT ARCHITECTURAL

Dans le paysage grandiose du vallon montant au col de Susanle, la cabane du CAS Yverdon est implantée avec intelligence sur un léger éperon rocheux.

Sálon la conception de l'agrandissement de 1960, la nouvelle extension pend la forme d'une alle adossée à la cabane de 1932, s'étendant sur la dorsale de l'éperon. Les extensions de 1950 et 1977 sont démantées, ainsi que les édicules amexes. La nouvelle alle s'ajusts aux d'imensions du bétiment ancien et s'élonge en un volume de deux niveaux coiffés d'une toiture à deux nexes bourles à la holture arcinere.

ACCUEIL



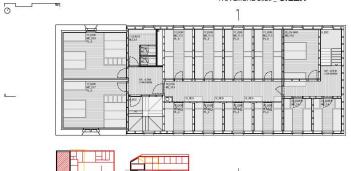
000 1110 1710

La nouvelle structure réunit dans une forme simple toutes les besoins exprimés du CAS Werden

Cirbité de la cobarse est maintenue dans a position historique, avec as posidont biscolar de la colara de la caracteria de la colaran de 1912 de divinió. faccuse I sas d'entrées, dipid siés el matient d'alprisme, dejod chassure amir que le colar asse est devide, tramformable en local d'hiere avec coucheste. La culsare ancienne garde ainsi sa sobativor de hibité d'uporce. La reducteria de la mouelle als, devien en deux trams, organise le la reducteria de la mouelle als, devien en deux trams, organise le ser la longueur de findimiento, est ainseme d'ivollés au pri de sa sicient de souties. Ejoul de finonisement desir, les capacis d'entrémour regroupe la santians es l'eur l'osa léchnique, la culaire avec con donomal de jour la sous-colargariet, famit par de la lipopograpite de figeron, permet de logie la boutur de solidage et lordinques sous la culsine, seri-metriret. Une entire de syretice en dermineux, un gigne cité depost familie un cultim qui

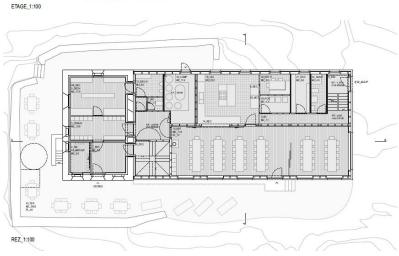
L'étage est dédé aux dorbins. Il est accessible par un exciler principal, proche de l'erfetie, beux dorbirs de 9 les occupiert l'anceire cabaire de 1932. Ils profilent du volume du nouveau boil but en conservant la mémire des anciens dorbirs, la nouvelle ails préserte une organisation rationnale de pièces à 8 libi au nord et 4 libi au sud. La partie Est est réservée au lognament préserve de la préserve de la commandation de la commandation de des gardiens et qui poemment, en la manural les locusur d'intércharen. Les santières, wu, unicois et lavabos sont répartia sur les doux d'intércharen. Les santières, wu, unicois et lavabos sont répartia sur les doux d'intércharen, les santières, wu, unicois et lavabos sont répartia sur les doux d'intércharen, les santières, wu, unicois et lavabos sont répartia sur les doux d'intércharen, les santières, wu, unicois et lavabos sont répartis sur les doux d'intércharen, les santières, les distincts de la commandation de l

CONCOURS - TRANSFORMATION ET EXTENSION DE LA CABANE DE SUSANFE DU CAS NOVEMBRE 2023 _ **SILEX**





....



DURABILITÉ

accioquiu et dizable : lle matériaux des annexes decimentes, pieme et brigas, sont récoprés pour construire les murs de sockessement et les murs des accessement et les murs des accessement et les murs des accessements à la consequence de la conse

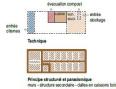


Drincing fau

MATÉRIALITÉ

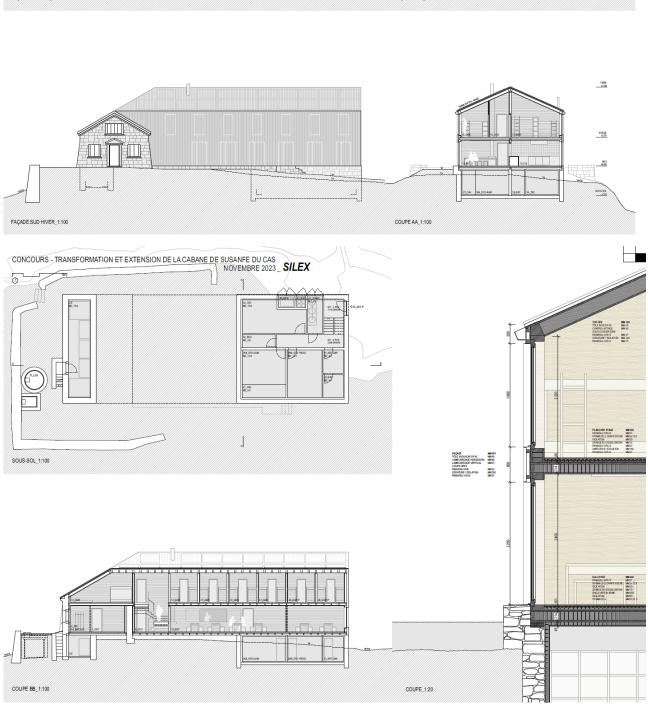
Les parfocialités trius constator en mortagne, particular de la constant de la c

peau et noie protei officio, notro et dosse, assure la orgelété du bandage. La fetture pofficie brosèle optie la lumière. La lisitis somité met en évidence les mars le pierre. Elle permet d'intégrer les paneaux solières, qui couppert le para sud de la tollus. Chaque fenébe est lugiple d'un velét, lace atérieure en 16 profilée sonties et face intérieure en tôle fisse blanche, pour un réflect contraisé ouverle d'emb. Les revétements intérieurs sont en pameaux 3 pils sopins, constitutés des sessetures et des caissons, los de la préfetituration.











"Barre d'Union"

Premier tour



Architecture

Daris Lépine architectes

Estelle Lépine, Willem Daris, Patrice Felder

Appréciation

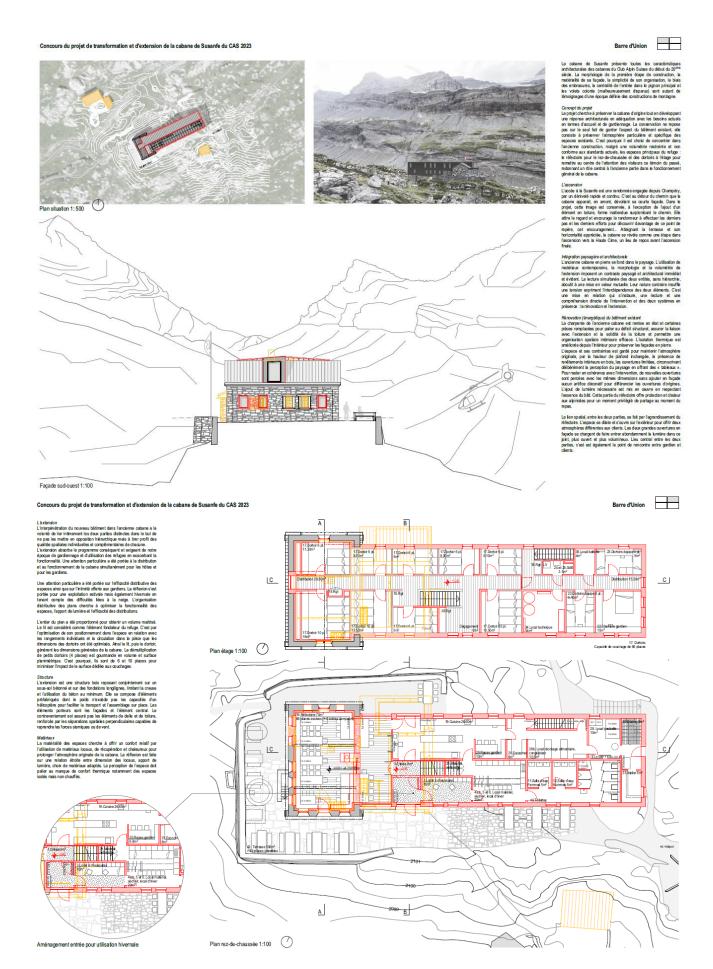
Un corps de bâtiment rectangulaire d'une trentaine de mètres vient prolonger la cabane en pierres de 1932. Pour ce faire, l'extension de la cabane de 1960 est démolie. Ce nouveau volume vient enchâsser la toiture et sert de couloir distributif des dortoirs et des chambres à 6 lits (et non à quatre lits). Les locaux de gardiennage sont installés en bout de couloir, dans la continuité du volume. Si le fonctionnement de la terrasse côté Ouest et le positionnement de l'entrée au sud restent convaincants, l'« efficacité distributive» de ce dispositif questionne l'échelle d'intervention dans le paysage et son rapport à la vue, fortement orienté.

Au rez-de-chaussée, le maintien des affectations principales de la cabane dans la partie historique est pertinent, avec le réfectoire comme espace de référence à son emplacement actuel. La partie enterrée bénéficie d'un mur en pierres qui rappellent ceux de la terrasse actuelle. La démolition proposée de la façade d'origine de la cabane peine cependant à convaincre : bien qu'elle permette l'agrandissement du réfectoire, l'articulation entre la partie ancienne et la nouvelle reste étroite et difficile à utiliser à cause de la différence de niveau proposée et ne permettra que difficilement au flux des visiteurs de se rendre à l'accueil. La cuisine s'inscrit, quant à elle, dans la continuité de cette articulation, ce qui ne permet pas de bénéficier d'une bonne visibilité sur l'entrée. Les locaux sanitaires, situés au rez-de-chaussée, viennent à la suite des vestiaires. Leur positionnement au Sud, en lien avec le bel espace de la terrasse est discutable.

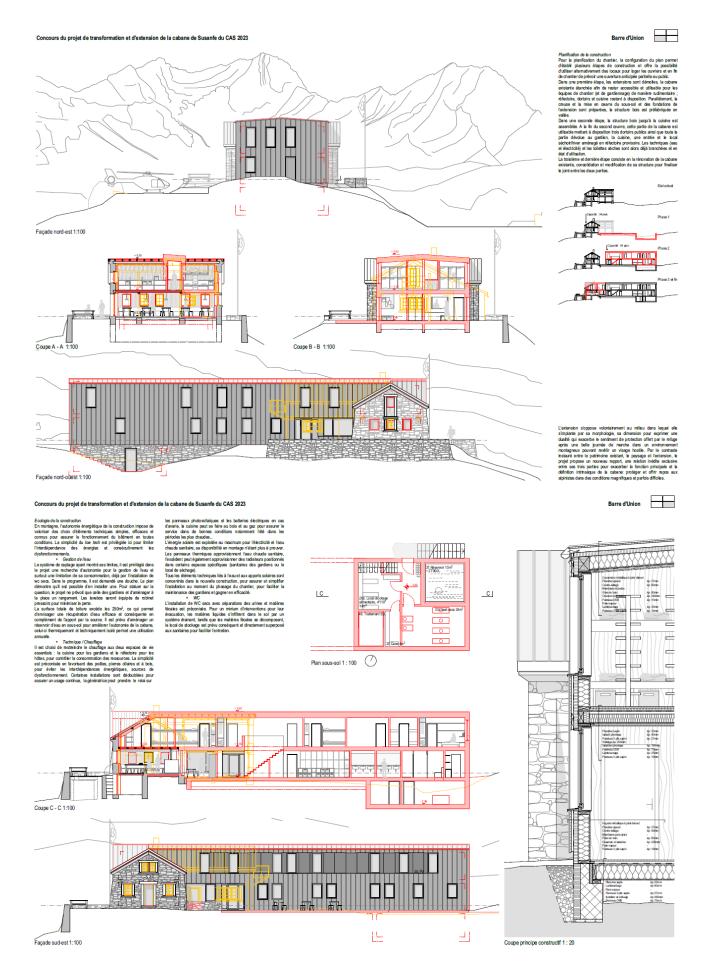
La réflexion globale sur les choix constructifs et sur la matérialité qui évoquent la légèreté est appréciée. Ainsi, cette construction en bois sur fondations en béton est revêtue d'une façade métallique.

La longueur du volume proposé remet en question la visibilité du promontoire de crête où se situe actuellement la cabane. L'excavation en sous-sol implique cependant un terrassement et une modification de la topographie d'origine importants. En conclusion, le jury apprécie la recherche d'efficience de la réflexion mais questionne le rapport d'échelle exacerbé entre les deux bâtiments.











"Café Susanfe"

Premier tour



Architecture

Studio François Nantermod

Ingenieur civil

François Natermod, Xavier Mendes de Leon Ingphi SA, Bernard Adam

Perenzia ingénieurs, Emil Martin

Physicien bâtiment Appréciation

Le volume proposé s'adosse à la cabane en pierres de 1932, sur le côté Est, ce qui nécessite la démolition de l'extension de la cabane de 1960. En place s'étend une nouvelle construction sur environ 25 mètres. La cabane, préservée, est rénovée en maintenant ses affectations d'origine de réfectoire au rez-de-chaussée et de dortoirs à l'étage. Un petit volume de liaison permet le fonctionnement en continuité avec l'extension. Délicatement posée sur le sol l'annexe organise les programmes sur deux niveaux, dans l'alignement de la cabane d'origine et minimise les excavations. La plateforme d'origine ainsi que les murs sont conservés et agrandis de manière mesurée. Dans le nouveau fonctionnement proposé, la terrasse, étendue au Sud, est reliée à la nouvelle partie du réfectoire de manière convaincante. Si le jury salue le travail sur le rapport au sol, il se questionne cependant sur la nécessité de réaménager des murets pour développer une terrasse plus généreuse.

Le parti pris de l'encrage ponctuel dans la roche de la montagne est apprécié car pertinent tant du point de vue de la construction en haute altitude que de l'économie de moyens : Cette construction bois, posée sur des cadres en acier ancrés au sol rocheux, dégage un espace d'entresol utilisable. Celui-ci est affecté aux réservoirs dont les dimensions peuvent être adaptées. Le local pour la génératrice ainsi qu'un accès y sont également prévus. La cave est maintenue dans le sous-sol existant de la cabane d'origine. Même si la construction légère n'impacte que peu le sol de la montagne, le jury se questionne toutefois sur l'usage et l'entretien des espaces interstitiels entre les fondations et la façade.

Dans cette logique de minimisation des terrassements, un local de lombricompostage est prévu au rez-de-chaussée ainsi que des locaux sanitaires au premier étage. La présence du programme technique au rez-de-chaussée entrave son aménagement, ce qui ne convainc pas le jury. L'organisation des vestiaires de part

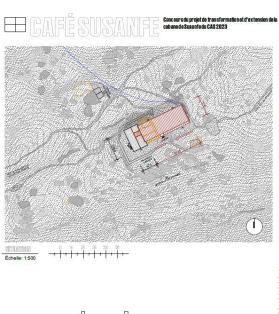


et d'autre de l'escalier non compartimenté est aussi discuté, comme la proximité entre l'espace lombricompostage, la cuisine et l'hébergement des gardien-nes. Le deuxième étage de la cabane est réorganisé pour accueillir les dortoirs en relation avec le deuxième étage de l'annexe, qui reçoit les chambres à quatre et huit lits. Même si l'aménagement est efficace, la longueur du couloir distributif des chambres et de l'espace des gardien-nes est questionné.

La matérialité et le mode de construction sont étudiés d'une manière cohérente avec le parti pris d'une construction durable légère : l'inclinaison de la façade sud permet d'intégrer des panneaux solaires ; la couleur foncée du placage métallique dialogue avec des parties en aluminium poli ainsi qu'avec les panneaux solaires thermiques (17m2) et photovoltaïques (85m2). De plus, l'utilisation de vélux standards permet une ventilation naturelle.

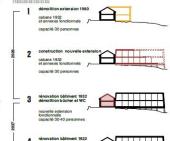
Le jury salue la clarté de la proposition, avec sa précision au niveau tant énergétique que constructif. Le maintien de la topographie d'origine est apprécié mais le positionnement et la taille du volume proposé entrave la visibilité du promontoire de la crête où se situe la cabane d'origine. L'échelle du projet rend ainsi le dialogue avec l'existant difficile.





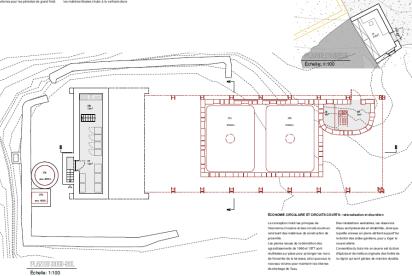


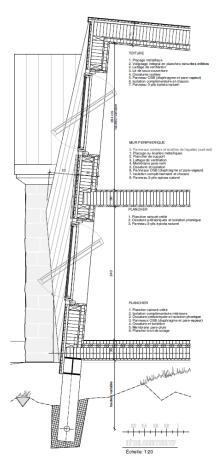




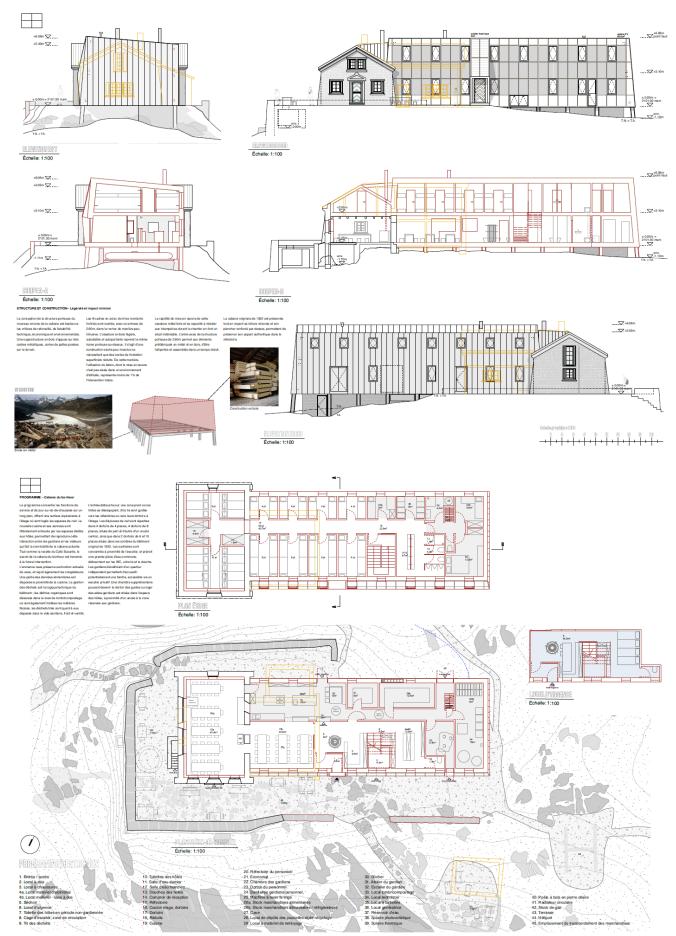














"Symbiose"

Premier tour



Architecture

Appréciation

Galetti & Matter architectes et bung architectes

Olivier Galetti, Jade Richaud, Julien Grisel, Laurent Gaille, Cyril Lecoultre Ce projet cherche à préserver le volume de la cabane d'origine et propose de revisiter l'implantation de son annexe de 1960. L'extension du programme prend place dans la surélévation de l'extension, à l'arrière de la cabane d'origine. L'intervention renverse l'orientation de l'implantation dans le site et aménage une nouvelle plateforme, plus compacte. Celle-ci accueille la cabane et son extension devenue dominante. Le parti pris change ainsi radicalement le rapport à la vue sur les montagnes et la position rayonnante de la cabane dans le site.

Le plan en « L » crée un volume compact avec une faible emprise au sol, qui tire habilement partie de la topographie pour ériger une surélévation sur cinq niveaux au Nord. Sa hauteur est habillement minimisée grâce à la perception du socle de la plateforme depuis le creux du vallon. Cette surélévation s'élève pour accueillir une partie des locaux techniques en contre-bas et pour offrir une place logistique en rapport avec la cuisine au-dessus. La position de l'entrée représentative du bâtiment d'origine, demeure inchangée, mais entraîne l'éloignement des locaux techniques à disposition des randonneurs pour déposer leurs sacs et du personnel pour le séchoir. L'espace du gardien, légèrement indépendant des visiteurs est situé au-dessus de la cuisine, est bien pensé. Toutefois, l'éclairage des chambres des aides-gardiens demande à être clarifié. Le réfectoire en deux parties, aux qualités très différentes, suscite quelques interrogations. La position des escaliers, nécessitant la traversée de l'entier du réfectoire pour se rendre aux dortoirs, est jugée peu fonctionnelle. Les positions des toilettes sont peu compatibles avec le fonctionnement optimal d'un système de lombricompostage ou nécessiteraient une manutention supplémentaire.

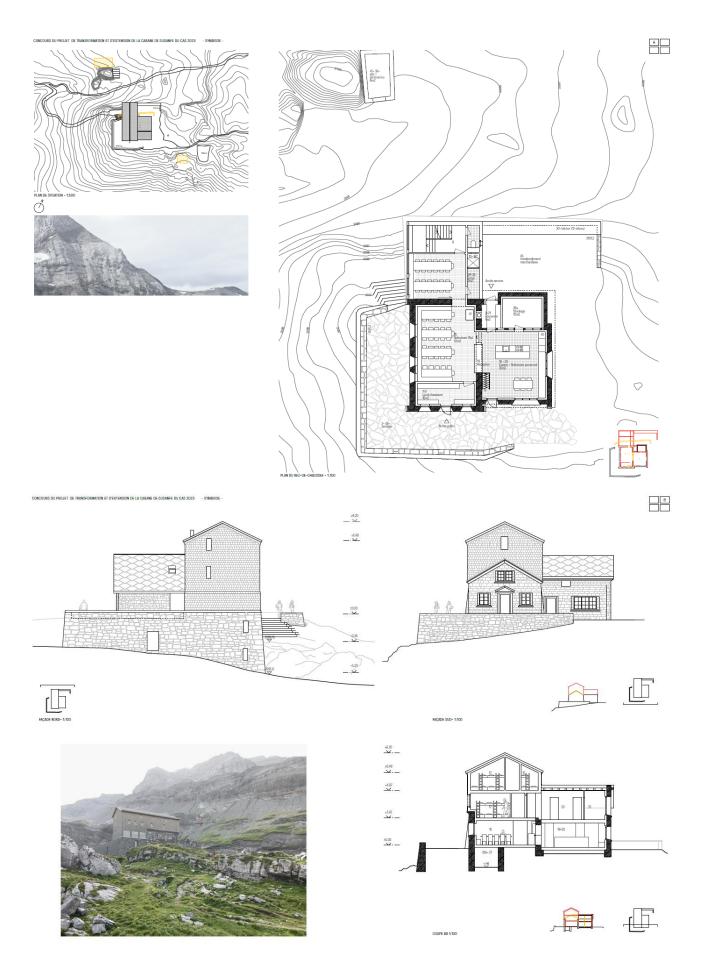
La construction de la plateforme au Nord semble une intervention conséquente, qui ne semble pas non plus complètement justifiée par le besoin fonctionnel. Malgré cela, ce projet est dans la moyenne des projets rendus, selon l'estimation des coûts.

Cabane de Susanfe CAS, Transformation et extension, concours d'architecture, Rapport du Jury

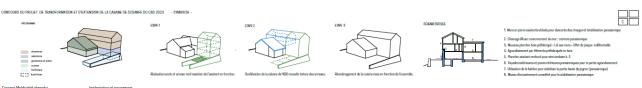


Le jury salue le principe de réemploi des bâtiments existants, voire des matériaux de déconstruction. Toutefois, même si, la surélévation forme un ensemble compact et fonctionnel avec la cabane originale, ce parti peine à convaincre le jury qui craint que l'impact de cette intervention ne compromette l'identité de la cabane d'origine.









Concept Matérialité réemplo

Les différentes constructions misses en autres une le aire on partiernement construit les éléments formant l'expert minéried du lieux : nu mur donneut assisse à la cabater de pierre. De mus initialis forme au sud et à l'auser le terranse et l'entrée. A l'est, le gloies inochaux forment un replat à touvrait sur le coi et le promesse des l'Autres sommets. Le grories éinspirate au nord dans le sectiour présentant le moiss de qualifé. Dette nouvelle : noter soit service de contrait de l'entrée de contrait de l'entrée de contrait de l'entrée de décident le section présentant le moiss de public de de la les de l'entrée de de de de l'entrée de l'entrée de de l'entrée de d'entrée de d'entrée de d'entrée de d'entrée de d'entrée de d'entrée

Item. A Firnage du processus additif mis en cruare depuis 1950 et dans une démarche de réemploi derecte, le projet maritient et intégre tous les bibliments existants. La façade de l'extension. Avec le tempe, le changement de teinde de suivaires de la changement de teinde des différents déments, formant un ensemble indisposiciés.

Implantation et programme

Le projet conserve l'essential des bibliments existants dunt les constructions en pierre forment l'espir du leu. Le vollame de la cebare d'urigine est against d'un riveau et prioriga verse le nord-oussit, la nord, un nouveau accueille l'externison intégrant le lord technique, le compostage et l'attelle : l'estitechnique, le compostage et l'attelle : l'estitechnique, les compostage et l'attelle : l'estitechnique, les compostage et l'estique l'estiunier et les mouveaux espices et echniques. Airai, sans d'insul' l'esistant, le projet clarifie et révisonaire l'essensité prospet.

La cabane d'arigine est réaméragée, life accueille le réfection et la cuinne en fien directorie et la cuinne en fien directorie et la cuinne en fien directorie et la complément au suve la terrasse et l'entrée. Le complément au suve la paysage. L'extension accusille l'encaderie et l'extension accusille l'encaderie de l'extension accusille l'encaderie et l'extension accusille et l'extension accusion accusille et l'extension accusion accusille et l'extension a

en période non gardiennée.

Destrension de 1970 est conservée e framéragée en cuiniere si les neve la terrasse et. à l'étage, en appartement pour la gardienne les aides et les guides. Le lien direct entre la cuiniere et l'étage des dontrés assure le chemin d'aits réclamentaire na le pousel en confirm.

pographie, accès

Emplantation de l'extension précise la monté au la terrasse. Sur la maquette qui nous a ét minie, la tionguein de l'angle nord-ouest di la cabone était simplifiée. Ettude attentine de celle-ci sur la bose du relevé tiopographiqu fourni (restitué en maquette 1920) a permis de plorer le ma rend accusillant l'extension pou accompagner l'accès à la terrasse estatante. Ainsi, la ripost propose deux espoces extériante aux fonctions dattroites : la terrasse existante. d'accueil et de détente pour les randonneurs et la plateforme au nord servant à la logistique en lien direct avec la cuisine et l'approvisionnement de la cebane.

Construction et étapes, réemploi

EUNE 1 La permière étape de construction consalte à réalisor facteración dens un chanter centrorés au rord permetante de conserver la functionement de la caleaux. Les focases acusants la trassitient des conserver la functionement de la caleaux. Les focases acusants la trassitient ence de cel cui de caleaux de la caleaux de

la magonnerie en pierre formant le socle. Le réemploi des pierres des éléments démontés (mur de soutènement nord et nouveaux percements reliant l'extension et la cabane existante) forme plus de 50% du mur, le solde

Au-dessus des éléments en contact avec le sol, l'essentiel de la cabane est construit en

ETAPE 2

EINF2
Dans une seconde étaps, le toit du bâtimen
d'origine est enlevé. Un chainage en béfo forme une aradée sur les murs en pierr
existants afin d'accusille les élément
préfabriqués en bois. Le nouveus planche
préfabriqué sur le réfectoire fonctionne comm une plaque qu', liée au chainage, assure le
confreventement horizontal de la structure et
a résistance parasimique, Le tolt a
résistance parasimique, le tolt a l excension de 1970 est soles sur les chevions existents, une nouvelle panne faitière assure le stabilisation sismique du sommet du pignon. Une nouvelle couverture est réalisée

Dans une troisième étape, la cuie chambres de la gardienne et des réaméranées. Les linious entre

La base existante en maçonnerie de pierre est utilisée comma appui de l'agrandissement.

 Pour la nouvelle partie, la base en béton/pierre est étudiée pour reprendre la partie bois.

peot parasismique :

 La cabane existante est renforcée par le nouveau plancher du premier en tant que plaque indéformable et liée aux murs de pierre. La paroi de séparation du sas sert de renforcement.

transversa su gejeco. - Le couronement existant est renforcé par le mise en œuvre d'un chilhage en bétes amé. A est éjablement d'assie pour l'apardissement en bois préfabriqués sous forme de panceaux. - Pour le les agardissement, la future cuainn et les chambres gestien-faites, avec un est invess d'étagn, le renforcement du planche suffir, avec comme sécurité supplémentaire, ur renforcement de la lission de l'extrémité de le faiblirée au somment du genn.

